

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce dixième jour d'août 2016, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantal Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després et Dave Landry, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2016-08-113 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2016-08-114 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2016-08-115 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les comptes du mois de juillet 2016 totalisant une somme de quarante-neuf mille six cent trente-six dollars et soixante-quatre sous (49 636,64 \$), pour la Municipalité, de cent vingt-cinq dollars et cinquante-six sous (125,56 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 10 août 2016

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

### **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

- Madame Francine Morin, directrice générale, accuse réception d'une carte du Cercle des fermières de Saint-Athanase par laquelle Mme Sylvie Michaud remercie les membres du conseil municipal et la directrice générale pour le généreux commanditaire reçu à l'occasion du 85<sup>e</sup> anniversaire du Cercle le 12 juin dernier, soit le vin d'honneur et le prêt de tables.
- Madame Francine Morin, directrice générale, fait la lecture d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par laquelle M. Marc Croteau, sous-ministre l'avise que le règlement R 166-2016 de la Municipalité de Saint-Athanase, modifiant le règlement R 137-2009, concernant la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1, a été approuvé le 27 juin conformément à la loi. Que ce règlement entrera en vigueur à date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Mme Andrée Lebel, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet que le Code d'éthique des élus de la municipalité de Saint-Athanase sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil, dans le but d'intégrer les modifications rendues obligatoires par l'adoption le 10 juin dernier de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, L.Q. 2016, chapitre 17.

Une dispense de lecture est demandée.

## **AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur Gaston Chenard, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet que le Code d'éthique des employés de la Municipalité de Saint-Athanase sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil, dans le but d'intégrer les modifications rendues obligatoires par l'adoption le 10 juin dernier de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, L.Q. 2016, chapitre 17.

Une dispense de lecture est demandée.

### **2016-08-116 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE 2016**

Il est proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'autoriser Mesdames Francine Morin, directrice générale Linda Morin, agente de bureau, au colloque de zone Bas-Saint-Laurent Ouest de l'ADMQ qui se tiendra à Trois-Pistoles au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges, le jeudi 8 septembre prochain. Le coût pour l'inscription est de soixante dollars (135 \$).

### **2016-08-117 PARTICIPATION AU 44<sup>e</sup> TOURNOI ANNUEL DES POMPIERS À RIVIÈRE-BLEUE**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry d'autoriser Monsieur André St-Pierre, maire, à participer au 44<sup>e</sup> tournoi annuel de l'association des pompiers de l'Est du Québec (APEQ) qui aura lieu les 2, 3 et 4 septembre prochains à Rivière-Bleue.

QUE la Municipalité remboursera les frais de déplacement pour une activité seulement.

### **2016-08-118 DEMANDE DE MONSIEUR STÉPHANE PARADIS - URBANISME**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont procédé à l'étude de la demande de Monsieur Anthony Racine, urbaniste, relativement à l'implantation d'une remise située au 2283, chemin des Peupliers, appartenant à Monsieur Stéphane Paradis;

ATTENDU QUE l'implantation de ladite remise ne correspond pas au règlement d'urbanisme en vigueur;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry, de demander à Monsieur Stéphane Paradis de procéder à une demande de dérogation mineure afin de se conformer au règlement R 160 – 2014 portant sur les dérogations mineures.

QUE tel que stipulé à l'article 2.5 « Pour qu'une demande de dérogation mineure soit étudiée, les frais qui y sont associés doivent avoir été payés. Les frais relatifs à une demande de dérogation mineure sont de 300 \$. Ces frais sont non-remboursables, peu importe que la demande de dérogation soit approuvée ou refusée ».

QU'advenant le refus de M. Paradis de demander une dérogation mineure, il devra déplacer ou démolir la remise afin de se rendre conforme au plan d'urbanisme vigueur (chapitre 7, section 2, article 1.4, 2<sup>e</sup> alinéa A, B, C, D).

## **RAPPORT DES ÉLU(E)S**

### **ANDRÉ ST-PIERRE**

- Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu de deux réunions auxquelles il a participé au courant du mois de juillet 2016
  - 14 juillet : Rencontre de la Corporation de développement économique du Transcontinental (CODET)
  - 20 juillet : Séance d'information de la Fédération des producteurs acéricoles à Rivière-du-Loup

## **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont discutés lors de la période de questions :

- Des citoyens ont adressé des questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

## **CLÔTURE**

A 20 H 24 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*